

FICHE D'INFORMATION

COMMISSION DES DROITS

Nos réf : AC/CB/2009

Objet : Les 10 points clés du budget des anciens combattants pour 2019

Le budget se monte à 2,2 milliards d'euros (Md€) pour 2,4 millions de bénéficiaires. Il était en 2018 de 2,36 Md€.

Répartition

PMI-VG : 965 millions d'euros (M€). En 2018 = 1,07 Md€

Retraite du combattant : 709 M€ (2018= 744 M€)

ONAC-VG : le budget de fonctionnement de l'Office (58 M€) et les crédits sociaux (26,4 M€) sont identiques à ceux de 2018.

Mémoire : après la fin du cycle du Centenaire de la première guerre mondiale, le budget de mémoire est stabilisé à 16M€, dont 5,5 M€ pour les futures commémorations.

Mesures en faveur des Harkis : augmentation de 400 € par an des allocations de reconnaissance et viagère. 10 M€ supplémentaires seront consacrés à des mesures en faveur des première et seconde générations.

Journée défense et citoyenneté 2019 : elle concerne 800 000 jeunes et coûtera 15,3 M€ (2018= 15,47 M€).

Institution nationale des Invalides : budget stable à 12,09 M€ plus 35 M€ d'engagement pour la rénovation du site.

Monument OPEX : coût = 1,2 M€ (inauguration fin 2019).

Mesures diverses :

- Carte du combattant en Algérie (1962-1964) 50 000 bénéficiaires environ pour un coût de 6,6 M€ la première année et un coût fiscal et budgétaire total de 60 M€.
- 0,3 M€ seront consacrés à la revalorisation des expertises médicales ordonnées dans le cadre du traitement des dossiers de pension.